

**CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS  
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021 -SESSION 1-**

**Etablissement : Faculté de Médecine Dentaire**  
**Filière : Médecine Dentaire**  
**Semestre : S8**

**Cher (e) étudiant (e),**

Vous êtes convoqué(e) aux examens de la session 1 du semestre **8** de la Faculté de **Médecine Dentaire** qui aura lieu le **15 au 24 Juin 2021** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Entrée :
- Bâtiment : Parking
- Etage : Etage -1
- Zone : FMDA
- Rangée : Rangée 10
- Emplacement : 7

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début De la première épreuve :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : SAMI Aya
- N° d'inscription : INS-FMDA00010126/2020
- CIN/Passeport : D909480

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

Ordre	Module	Date Examen	Heure début
1	Aide au Diagnostic et Pathologies Générales	15/06/2021	08h30
2	Urgences	17/06/2021	08h30
3	Dysfonctions et Pathologies Maxillo-Faciales	19/06/2021	08h30
4	Informatique Médicale et communication	22/06/2021	08h30
5	Stage VIII (Majeur Mi-temps): Odontologies Conservatrice, Chirurgicale et Pédiatrique II	24/06/2021	08h30
6	Stage XI: Laboratoire	24/06/2021	08h30
7	Stage IX (Majeur Mi-temps): Prothèses Adjointe et Conjointe II	24/06/2021	08h30
8	Stage X (Majeur Mi-temps): Orthopédie Dentofaciale et Parodontologie II	24/06/2021	08h30

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.